



Rapport annuel

Prix et qualité du service
public de gestion des déchets
ménagers et assimilés

Année 2021

Sommaire

Partie A — Les indicateurs techniques	3
I - Le territoire desservi	3
II — La collecte	4
1. La collecte des ordures ménagères	4
2. La collecte sélective	5
3. Les déchetteries	7
4. Les collectes spécifiques	10
5. Les marchés en cours	12
III — Le traitement	14
1. Localisation des unités de traitements	14
2. Le traitement des ordures ménagères	14
3. Le tri des déchets d’emballages et papiers	15
4. Le traitement des matériaux issus des déchetteries	15
IV — La communication	17
1. Les animations scolaires	17
2. Les animations extra- scolaires	17
3. La sensibilisation en porte à porte	17
4. Le compostage individuel	17
V — Les moyens	18
1. Humains	18
2. Matériels	18
Partie B — Les indicateurs financiers	19
I — Les dépenses de fonctionnement	19
1. La collecte et le traitement	19
2. Les déchetteries	20
3. Les autres frais	20
II — Les recettes de fonctionnement	21
1. Les financements divers	21
2. Les éco-organismes	21
Lexique	22
Liste des images, graphiques et tableaux	22

Partie A — Les indicateurs techniques

I - Le territoire desservi

La Communauté de Communes du Pays d'Evian Vallée d'Abondance est composée de 22 communes, réparties sur 322,46 km².

La population légale 2018 (données INSEE s'appliquant au 1^{er} janvier 2021) s'établit à 42 326 habitants.

Les habitants se répartissent de la façon suivante :

- 15% dans les huit communes de montagne (Abondance, Bernex, Bonnevaux, Châtel, Chevenoz, La Chapelle d'Abondance, Thollon-les-Mémises, Vacheresse)
- 25% dans les neuf communes rurales (Champanges, Féternes, Larringes, Marin, Novel, Meillerie, Saint-Gingolph, Saint-Paul-En-Chablais, Vinzier)
- 70% dans les cinq communes urbaines (Evian-les-Bains, Lugrin, Maxilly-sur-Léman, Neuvecelle, Publier)



Image 1 : Cartographie du territoire de la CCPEVA.

II — La collecte

Depuis 2005, la collectivité s'est lancée dans un programme de mise en place de points d'apports volontaires, en remplacement des bacs roulants. Chaque année, de nouvelles colonnes enterrées ou semi-enterrées sont déployées sur le territoire.

1. La collecte des ordures ménagères

a) Les circuits de collecte

Les ordures ménagères sont collectées :

- En points de regroupement en bacs de 770 litres pour l'essentiel, avec en plus des bacs affectés à une adresse (particuliers, collectifs, professionnels) ; en régie sur une partie du territoire des communes de Publier, Evian-les-Bains, Thollon-les-Mémises, Saint-Paul-en-Chablais, Maxilly-sur-Léman, Lugrin, Neuvecelle, Larringes, Féternes, Marin, Champanges, Vinzier et Châtel (pour Châtel, la collecte est réalisée par du personnel communal dans le cadre d'une convention de mise à disposition de personnel).
- En colonnes d'apport volontaire (colonnes enterrées, semi-enterrées ou aériennes) :
 - Pour une partie du territoire des communes :
 - De Saint-Paul-en-Chablais, Thollon-les-Mémises, Vinzier et Féternes, en régie ou en prestation de service, selon les saisons.
 - D'Evian-les-Bains, Publier, Saint-Gingolph, Meillerie, Novel, Marin, Neuvecelle, Maxilly-sur-Léman, Lugrin, Champanges et Larringes, en prestation de service.
 - Pour la totalité du territoire sur les communes de La Chapelle d'Abondance, Abondance, Bonnevaux, Vacheresse et Chevennoz, en régie ; et de Bernex en régie ou prestation selon les saisons.

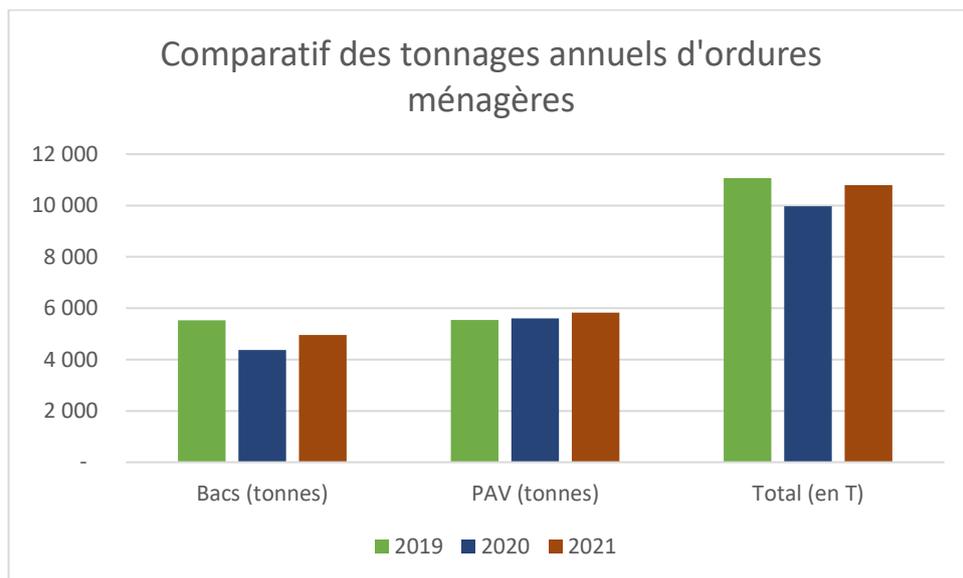
Les collectes s'effectuent de 6h à 13h, du lundi au vendredi. Une collecte est ajoutée les samedis en période de forte affluence, notamment l'hiver pour les communes de montagne et l'été pour les communes de bord du lac.

b) Les tonnages de la CCPEVA

	2019	2020	2021
Collecte en bacs de regroupement (tonnes)	5 524	4 372	5 458
Collecte en points d'apport volontaire (tonnes)	5 539	5 597	7 203
Total (en T)	11 063	9 969	12 661

Tableau 1 : Comparatif des tonnages annuels des ordures ménagères collectées.

Depuis 2019, la part d'ordures ménagères collectées en points d'apport volontaire dépasse celle collectée en bacs. En 2021, cette part atteint 54% des ordures ménagères collectées.



Graphique 1 : Comparatif des tonnages annuels des ordures ménagères collectées.

Le tonnage total 2021 augmente de 8% par rapport à l'année 2020. Cette référence est cependant à relativiser, l'année 2020 étant très particulière du fait de la pandémie COVID 19. Comparé à l'année 2019, le tonnage 2021 diminue de 2%.

Le ratio d'ordures ménagères collectées en 2021 atteint 255 kg par habitant. Cependant, la population totale fournie par l'INSEE ne tient pas compte de la population touristique qui est très importante sur les communes de montagne et du littoral. De ce fait, comparé aux ratios 2019 (derniers ratios publiés par l'ADEME), la CCPEVA a un ratio à l'habitant plus important que la moyenne nationale (248 kg) mais se situe en dessous de la moyenne départementale (270 kg).

A noter également qu'en 2021, avec un confinement et des restrictions sur l'ouverture des cafés et restaurants, la population touristique a été moindre qu'une année avant pandémie, ce qui a une incidence sur la production de déchets.

2. La collecte sélective

a) Les déchets d'emballages et papiers

Les déchets d'emballages et papiers sont collectés en mélange :

- En points de regroupement en bacs de 770 litres pour l'essentiel, avec en plus des bacs affectés à une adresse (particuliers, collectifs, professionnels) ; en régie sur une partie du territoire des communes de Evian-les-Bains, Publier, Lugrin, Maxilly-sur-Léman et Neuvécelle.
- En colonnes d'apport volontaire (colonnes enterrées, semi-enterrées ou aériennes) :
 - Pour une partie du territoire des communes :
 - De Lugrin, Maxilly-sur-Léman, Neuvécelle, Féternes et Vinzier ; en régie ou en prestation de service selon les saisons.

- d'Evian-les-Bains, Publier, Saint Gingolph, Meillerie, Novel et Marin, en prestation de service
- De Thollon-les-Mémises, Champanges, Larringes et Saint-Paul-en-Chablais, en régie
- Pour la totalité du territoire sur les communes de Châtel, La Chapelle d'Abondance, Abondance, Vacheresse, Chevenoz, Bonnevaux et Bernex, en régie

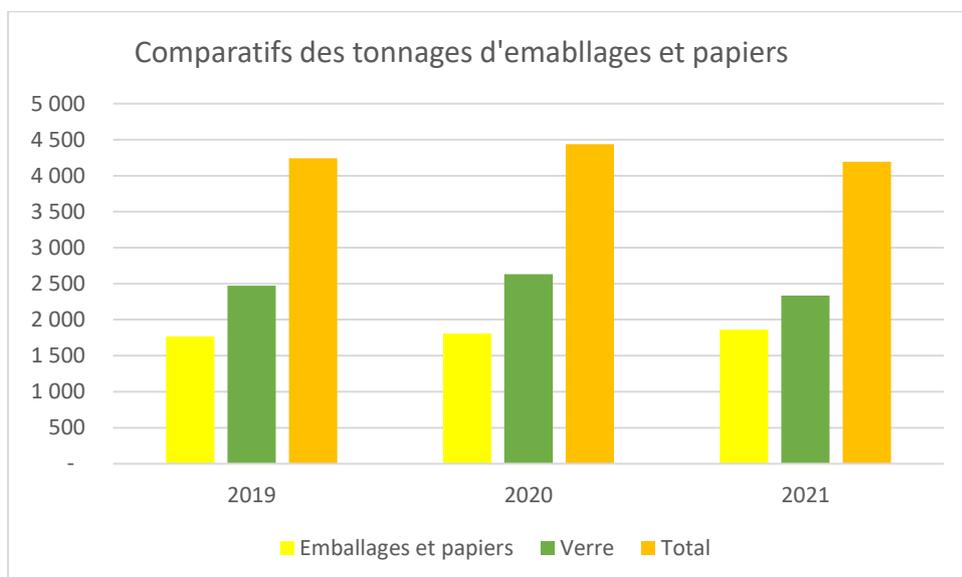
b) Le verre

Le verre est collecté en colonnes aériennes, semi-enterrées et enterrées par un prestataire.

c) Les tonnages

	2019	2020	2021	Rapport Tri/(OM+Tri)	Ratio (kg/hab)
Emballages et papiers	1 767	1 805	1 858	12%	44
Verre	2 473	2 631	2 334	16%	55
Total	4 240	4 436	4 192	28%	99

Tableau 2 : Comparatif des tonnages annuels des déchets d'emballages et papiers collectés.



Graphique 2 : Comparatif des tonnages annuels des déchets d'emballages et papiers collectés.

Malgré la crise COVID, les tonnages de déchets d'emballages et papiers hors verre (bac jaune) ont continué leur progression entre 2019 et 2021 (+3% par rapport à 2020).

Les tonnages de verre marquent quant à eux un recul entre 2021 et 2020 (-11%). Ce recul est moindre comparé à 2019 (-6%).

Comparé aux ratios 2019 (derniers ratios publiés par l'ADEME), la CCPEVA se situe au niveau du ratio de la Haute-Savoie (44 kg/hab) pour les déchets d'emballages et papiers, lequel est très inférieur au ratio national (50 kg/hab). A l'inverse, le ratio de production de verre de la CCPEVA (55 kg/hab) est

très largement supérieur au ratio départemental (46 kg/hab), lequel est également supérieur au ratio national (32 kg/hab). Ceci peut s'expliquer par la forte participation des cafés, hôtels et restaurants au tri du verre et par l'activité touristique.

28% des déchets des habitants (hors déchetteries) fait l'objet d'une collecte séparative (16% pour le verre et 12% pour les emballages et papiers).

3. Les déchetteries

Les habitants de la CCPEVA ont accès à huit déchetteries pour déposer les déchets qui ne peuvent être collectés (par leur taille ou leur dangerosité), dans les conteneurs (bacs et colonnes enterrées ou semi-enterrées).

Sept sites appartiennent à la CCPEVA : Bernex, Châtel, La Chapelle d'Abondance, Lugrin, Vinzier, Champanges et Vacheresse. Le huitième est situé à Thonon-les-Bains (Vongy) et il est sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat d'Épuration des Régions de Thonon et Evian (SERTE). Ce dernier est accessible aux habitants des communes d'Évian-les-Bains, Marin, Neuvecelle et Publier.

a) Les conditions d'accès et les horaires d'ouvertures

Les horaires d'ouvertures des déchetteries sont les suivants :

<ul style="list-style-type: none">▪ Bernex, Champ de foire<ul style="list-style-type: none">- Du 1^{er} novembre au 30 avril : Mercredi : 13h30 - 17h Samedi : 9h - 12h- Du 1^{er} mai au 31 octobre : Mercredi : 13h30 - 18h Samedi : 8h30 - 12h ▪ Châtel, Pré-la-Joux<ul style="list-style-type: none">- Du 1^{er} novembre au 30 avril : Mardi, Jeudi, Samedi : 9h30 – 12h / 13h30 – 17h Mercredi 9h30 – 12h00 Du 15 décembre au 30 avril : ouvert jusqu'à 18h30 le mardi- Du 1^{er} mai au 31 octobre : Mardi, Jeudi, Samedi : 9h – 12h / 13h30 – 18h Mercredi 9h – 12h00 ▪ Champanges, ZAC de Darbon<ul style="list-style-type: none">- Du 1^{er} novembre au 30 avril : Mercredi : 9h - 12h Samedi : 13h30 - 17h- Du 1^{er} mai au 31 octobre : Mercredi : 8h30 - 12h Samedi : 13h30 - 18h ▪ La Chapelle d'Abondance, Miolène<ul style="list-style-type: none">- Du 1^{er} novembre au 30 avril : Lundi, Vendredi, Samedi : 9h – 12h / 13h30 – 17h Mardi : 13h30 - 17h Jeudi : 9h - 12h- Du 1^{er} mai au 31 octobre : Lundi, Vendredi, Samedi : 8h30 – 12h / 13h30 – 18h Mardi : 13h30 - 18h Jeudi : 8h30 - 12h

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lugrin, Route de Thollon - Du 1^{er} novembre au 30 avril : Lundi, Mercredi, Jeudi, Vendredi, Samedi : 10h – 12h / 13h30 – 17h - Du 1^{er} mai au 31 octobre : Lundi au Samedi : 8h30 – 12h / 13h30 – 18h ▪ Vacheresse, La Revenette - Du 1^{er} novembre au 30 avril : Mercredi : 13h30 - 17h Samedi : 9h - 12h / 13h30 – 17h - Du 1^{er} mai au 31 octobre : Mercredi, Vendredi : 13h30 - 18h Samedi : 8h30 - 12h / 13h30 – 18h ▪ Vinzier, Vers les Granges - Du 1^{er} novembre au 30 avril : Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi, Samedi : 10h – 12h / 13h30 – 17h - Du 1^{er} mai au 31 octobre : Lundi au Samedi : 8h30 – 12h / 13h30 – 18h <p>Déchetteries CCPEVA fermées les jours fériés et les dimanches.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Vongy, ZI de Vongy - Du 1^{er} novembre au 31 mars : Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi, Samedi : 8h – 17h45 Dimanche : 9h – 12h15 - Du 1^{er} avril au 31 octobre : Lundi au Samedi : 8h – 18h45 Dimanche : 9h – 12h15 <p>Déchetterie SERTE fermé le 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre.</p>
--

Image 2 : Horaires d'ouvertures des déchetteries.

L'accès aux déchetteries est gratuit pour l'ensemble des habitants du territoire. Les professionnels sont acceptés, sous réserve d'avoir été dotés d'une vignette d'accès (fournie gratuitement par la CCPEVA sur justificatif). Cette vignette permet d'identifier l'entreprise et de lui facturer ses apports en fonction du type de déchets et du volume apporté. De plus, les professionnels justifiant d'un chantier sur le territoire de la CCPEVA peuvent exceptionnellement accéder aux déchetteries. Ils se verront appliqués une majoration de 50% sur les tarifs en déchetterie par rapport aux professionnels du territoire.

Ce tarif a été fixé par la délibération du 19 janvier 2018, dans le but de favoriser l'accès aux particuliers, de ne pas saturer les déchetteries et de permettre à la CCPEVA de couvrir les frais liés au transport et au traitement des déchets des professionnels :

Flux	Tarif au m3 (€) TTC	Volume maxi. accepté par jour
Encombrants	25/m ³	3 m ³ par jour
Gravats	20/m ³	2 m ³ par jour
Déchets verts	10/m ³	3 m ³ par jour
Bois	25/m ³	3 m ³ par jour
Pneus	/	4 unités
Huiles minérales	/	10L

Tableau 3 : Tarifs des apports en déchetterie en fonction du flux.

b) Les matériaux et tonnages collectés

Etant donné leur taille et leurs périodes d'ouvertures, les déchetteries de Lugrin, Vinzier et Châtel ont les tonnages les plus importants, tous flux confondus.

Flux (tonnes)	2019	2020	2021	Evolution 2021/2020
Batteries	4	13	10	-25%
Bois	2 011	1 586	1 585	0%
Cartons bruns	599	591	377	-36%
Déchets Diffus Spécifiques (DDS)	50	61	50	-19%
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D3E)	252	285	306	7%
Déchets verts	2 711	2 683	3 143	17%
Encombrants	3 041	2 611	2 955	13%
Ferrailles	632	586	522	-11%
Gravats	1 394	1 330	1 552	17%
Huile alimentaire	8	11	10	-8%
Huile de vidange	14	15	18	19%
Déchets d'Equipement et d'Ameublement (DEA)	201	355	407	15%
Piles	4	4	5	31%
Pneumatiques usagés	98	95	110	15%
Textiles Linges Chaussures (TLC)	157	139	159	14%
Total	11 175	10 365	11 208	8%

Tableau 4 : Comparatif des tonnages des déchetteries par flux

Le tonnage total est en hausse de 8% par rapport à 2020 et dépasse légèrement le niveau de 2019. Les évolutions par type de déchets sont très fluctuantes.

c) La déchetterie du SERTE

Le site de Vongy a collecté 6 734 tonnes de déchets en 2021, dont 1 944 issues des habitants de la CCPEVA.

Matériaux	Tonnages
Encombrants	415
Papiers	12
Cartons	90
Métaux	97
Bois	184
Gravats	381
Déchets verts	682
Pneumatiques jantés	8
Verre	35
Placoplâtre	40
Total	1 944

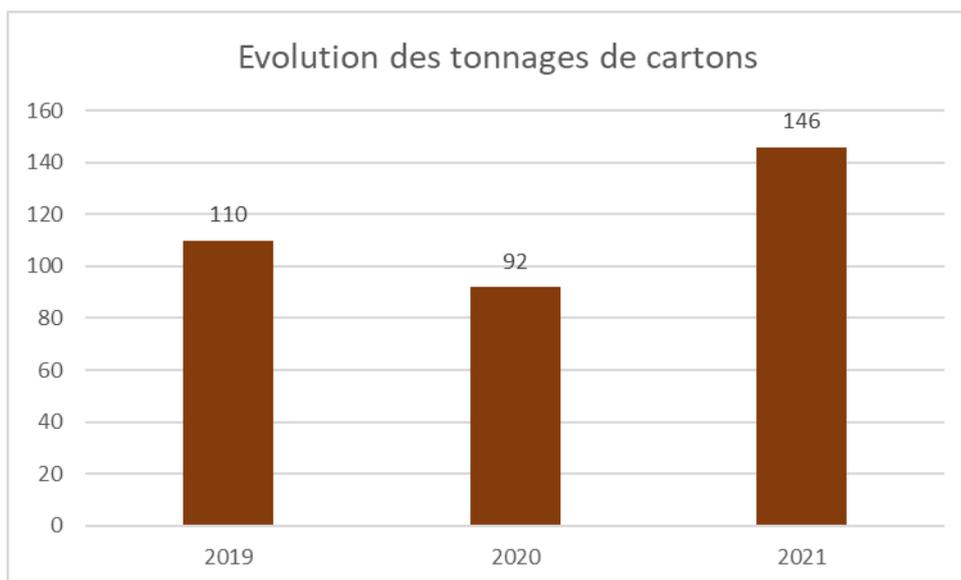
Au total, le tonnage de déchets de la CCPEVA collectés en déchetterie représente 13 152 tonnes, soit un ratio par habitant de 311 kilogrammes.

4. Les collectes spécifiques

a) Les cartons bruns

Les cartons bruns (gros cartons) sont collectés sous différentes formes :

- Collecte des cartons d'une partie des professionnels en bacs sur les communes d'Evian-les-Bains, Marin, Neuvecelle et Publier ; ainsi que les cartons des commerçants de la Rue Nationale d'Evian-les-Bains en vrac, en camion « benne à ordures ménagères » (BOM), en régie.
- Collecte en colonnes d'apport volontaire aériennes (14 colonnes aériennes disposées sur les communes d'Abondance, Bonnevaux, Chevenoz, Evian-les-Bains, Féternes, Larringes, Marin, Meillerie, Neuvecelle, Publier et Saint-Paul-en-Chablais), en régie
- Collecte en benne par un prestataire sur les communes de Saint Gingolph et de Thollon-les-Mémises.
- Sur Châtel, collecte des cartons des commerçants deux fois par semaine en saison et une fois par semaine hors saison, par le personnel communal, dans le cadre de la convention de mise à disposition de personnel (ces déchets sont comptabilisés dans le flux des déchetteries).

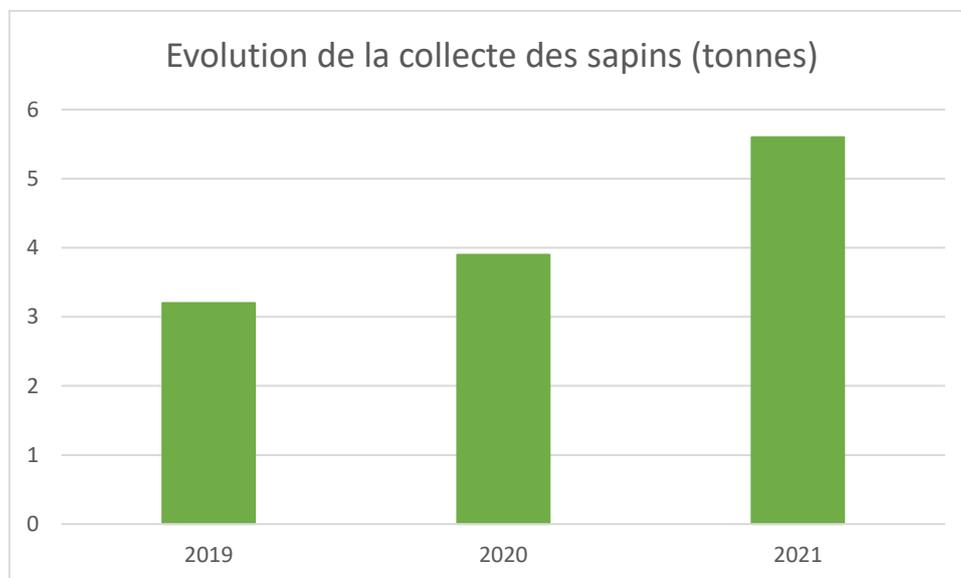


Graphique 3 : Comparatif des tonnages annuels de cartons bruns collectés.

On remarque une forte augmentation des tonnages (+59% par rapport à 2020 et +33% par rapport à 2019) qui peut s'expliquer par un accroissement des achats sur internet. A partir de 2021, cette hausse est à mettre en relation avec la diminution des tonnages de cartons en déchetterie.

b) Les sapins de Noël

En 2021, 979 sapins ont été collectés sur 13 communes volontaires. Les sapins collectés en régie ont ensuite été transformés en compost sur le site de Terragr'Eau.



Cette opération, initiée en 2018, montre une belle progression en 2021 (+34%). Le tonnage total (5,6 tonnes) reste cependant très limité, au vue de la population concernée.

c) Les autres flux en apport volontaire

En dehors des flux cités précédemment, des bornes d'apports volontaires sont mises en place sur le territoire de la CCPEVA pour :

- Les Textiles- Linges -Chaussures (TLC)

Depuis le 1^{er} janvier 2012, la collecte des TLC a été mise en place via des bornes d'apport volontaire. Ces TLC sont collectés depuis juin 2015 par l'entreprise d'insertion Atelier Re-née, basée à Thonon-Les-Bains. En parallèle de la revalorisation matière, cette entreprise sociale propose un magasin de revente à prix coutant des vêtements collectés dans ces bornes.

Chaque commune du territoire (sauf Novel) est équipée d'une à deux colonnes d'apport volontaire.

	2019	2020	2021
Nombre de point d'apports volontaires (PAV) sur le territoire	27	27	27
Tonnage annuel collecté (tonnes)	157	139	159

Tableau 5 : Comparatif des tonnages annuels et PAV des TLC.

Mise à part 2020, les tonnages apportés augmentent progressivement chaque année (+14% par rapport à 2020 et + 1% par rapport à 2019). Les dons ou échanges entre particuliers devraient stabiliser ce tonnage au cours des années prochaines.

- Les Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux (DASRI)

Depuis janvier 2016, la collectivité a choisi d'adhérer à l'Eco organisme DASTRI, qui permet une collecte gratuite de ce type de déchets. L'ensemble des officines du territoire de la CCPEVA adhère au dispositif. Des fûts, mis à leur disposition gratuitement, sont collectés chaque semaine. Grâce à ce dispositif, les pharmacies acceptent les déchets de malades en auto-traitement, comme les seringues.

5. Les marchés en cours

Les principaux marchés de prestation de service ou de fourniture sont détaillés dans le tableau ci-dessous.

Les déchets verts issus des déchetteries sont collectés et traités dans le cadre du contrat de délégation de service public du méthaniseur de TERRAGR'EAU, propriété de la CCPEVA, et non dans le cadre d'un marché public.

	Objet du marché	Prestataire	Fin du marché
Collecte	Location et maintenance des bacs roulants	SULO	Décembre 2023
	Collecte des colonnes	ORTEC	Septembre 2022
	Achat de colonnes enterrées	COLLECTAL	Mars 2022
	Achat de colonnes semi-enterrées	TEMACO	Mai 2021

	Collecte des colonnes de verre	EXCOFIER	Décembre 2025
	Lavage des bacs et des colonnes	CSP	Décembre 2022
Traitement	Tri des EJM	ORTEC	Décembre 2021
	Transport et traitement OM/encombrants	SATOM/RUBIN	Novembre 2022
Déchetteries	Collecte et traitement des bennes bois des sites de Bernex, Champanges, Lugrin et Vinzier	ORTEC	Mai 2023
	Collecte et traitement des bennes bois des sites de Châtel, La Chapelle d'Abondance et Vacheresse	SATOM/RUBIN	Mai 2023
	Collecte et traitement des bennes végétaux (DSP)	TERRAGR'EAU	2031 (DSP)
	Collecte et traitement des bennes ferrailles	DERICHEBOURG	Octobre 2022
	Collecte et traitement des bennes cartons	EXCOFFIER	Octobre 2022
	Collecte et traitement des bennes encombrants des sites de Lugrin et Vinzier	FLASH AUTO	Janvier 2024
	Collecte et traitement des bennes encombrants des sites de Bernex et Champanges	CSP	Décembre 2023
	Collecte et traitement des bennes encombrants des sites de Châtel, La Chapelle d'Abondance et Vacheresse	SATOM/RUBIN	Mai 2023
	Collecte et traitement des bennes gravats	ORTEC	Octobre 2022
Collecte et traitement des déchets dangereux	TRIALP	Octobre 2022	

Tableau 6 : Marchés en cours

III — Le traitement

1. Localisation des unités de traitements



Image 3 : Localisation du STOC et du centre de tri.

2. Le traitement des ordures ménagères

10 641 tonnes d'ordures ménagères collectées sur le territoire de la CCPEVA ont été envoyées sur l'Usine d'Incinération des Déchets Non Dangereux (UIDND) du Syndicat de Traitement des Ordures du Chablais (STOC) située dans la Zone Industrielle de Vongy à Thonon-les-Bains.

La CCPEVA a également pris en charge l'incinération sur le site du STOC de 114 tonnes de déchets apportés par les communes (déchets des services).

Mise en service en mai 1988, l'UVE est exploitée par la société IDEX ENVIRONNEMENT depuis le 1er janvier 2016. L'unité est constituée d'un four d'incinération de capacité théorique de 5 t/h pour un pouvoir calorifique moyen de 1 800 kcal/kg. Le four est équipé d'une chaudière de récupération thermique permettant la production de 14,1 tonnes/heure de vapeur. Cette énergie produite permet l'approvisionnement de différents clients industriels par l'intermédiaire d'un réseau de chaleur sous forme vapeur se situant dans la zone industrielle de Vongy.

Le procédé de traitement des fumées associé au four est de type NEUTREC, par voie sèche, avec injection de bicarbonate, à double filtration, électrofiltre, filtres à manches équipés de manches catalytiques. Il a été complété en 2008 par l'ajout d'un traitement catalytique des oxydes d'azote.

En 2021, l'usine a réceptionné 42 791 tonnes de déchets et en a traité 39 490 tonnes. 3 301 tonnes ont été délestées vers d'autres centres de traitement. Le tonnage traité est en hausse par rapport à l'année 2020 (37 356 tonnes en 2020). L'usine a produit 518 tonnes de métaux qui ont été valorisés.

La performance énergétique en 2021 s'élève à 87,8 %

157 tonnes d'ordures ménagères collectées sur la commune de Châtel ont été envoyées à l'Usine de Valorisation Énergétique de Monthey en Suisse, appartenant à la SATOM. Sa performance énergétique en 2021 s'élève à 73 %.

3. Le tri des déchets d'emballages et papiers

Les déchets d'emballages (hormis le verre) et papiers, ainsi que les cartons bruns sont acheminés jusqu'au centre de tri d'ORTEC Environnement situé ZI de Vongy à Thonon-les-Bains.

Ils sont triés par catégorie de matériaux. Ceux-ci sont conditionnés en balles et sont ensuite dirigés vers les filières de reprise pour être recyclés.

Le verre ne passe pas par la chaîne de tri, il est chargé et transporté sur le site de transfert de la société EXCOFFIER à Bons en Chablais. Ensuite, il est transporté par camions gros porteurs jusqu'à l'usine de recyclage de la société O-I Manufacturing à Villeurbanne.

La liste des repreneurs est présentée ci-après pour chaque catégorie de matériaux triés :

Matériaux	Repreneur
Verre	O-I Manufacturing
Carton non complexé	REVIPAC
Carton complexé	REVIPAC
Acier	ARCELOR MITTAL
Aluminium	REGEAL AFFIMET
Papier	ORTEC
Plastique	VALORPLAST

Les refus de tri sont envoyés à l'UVE de Thonon-les-Bains.

Le taux de refus représente le rapport entre la quantité de déchets d'emballages arrivant au centre de tri et la quantité de refus de tri (par exemple, déchets souillés, emballages imbriqués, verre, éléments de moins de 6 cm).

	2019	2020	2021
Taux de refus (%)			

Tableau 7 : Comparatif des taux de refus sur la chaîne de tri

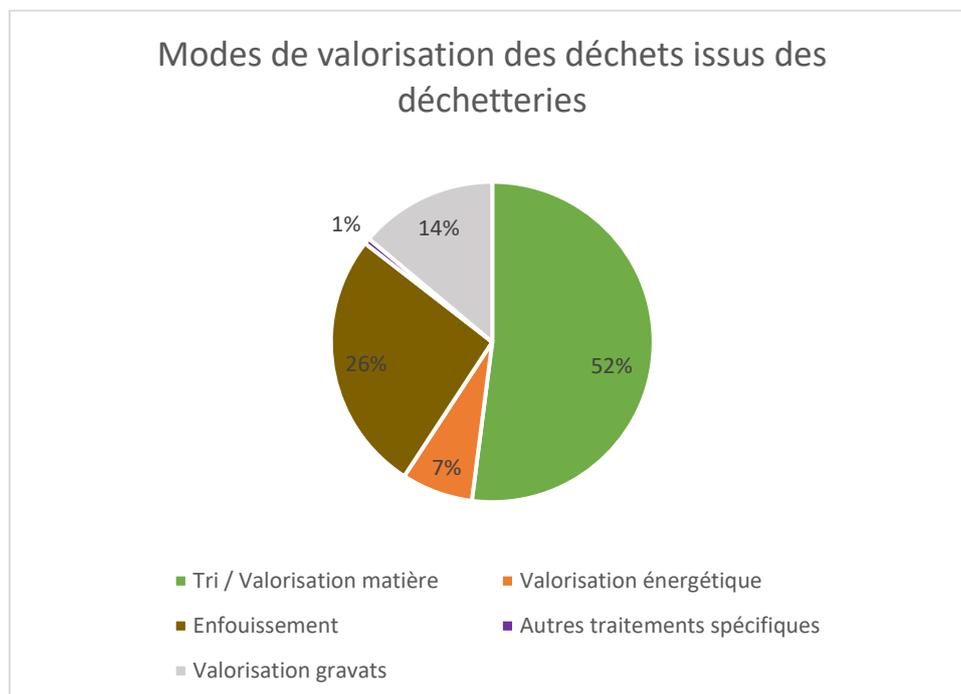
4. Le traitement des matériaux issus des déchetteries

Les déchets apportés en déchetteries sont acheminés vers différentes filières de recyclage, afin de les valoriser au maximum. Certains sont même retriés plus finement afin d'optimiser leur valorisation.

	Traitement	Détails
Batteries	Valorisation matière	Démontage puis récupération du plomb
Bois	Valorisation énergétique Recyclage	Broyage — Combustible Solide de récupération et valorisation en panneaux de particules
Cartons bruns	Recyclage	Fabrication de nouveaux cartons

Déchets Diffus Spécifiques (DDS)	Recyclage Valorisation énergétique Elimination	Traitements spécifiques selon le type de déchet
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D3E)	Recyclage Valorisation énergétique Elimination	Tri en vue d'une valorisation matière et énergétique
Déchets d'Equipements et d'Ameublement (DEA)	Recyclage Valorisation énergétique Elimination	Tri en vue d'une valorisation matière et énergétique
Déchets verts	Compostage	Compostage avec les digestats du méthaniseur
Encombrants	Enfouissement	Enfouissement
Ferrailles	Recyclage	Broyage puis tri avant recyclage
Gravats	Valorisation matière	Remblai de carrière ou préparation de matériaux
Huile alimentaire	Valorisation énergétique	Méthanisation
Huile de vidange	Valorisation énergétique ou régénération	
Pneumatiques usagers	Valorisation matière ou énergétique	

Tableau 8 : Destination des déchets de déchetterie.



Le taux de valorisation total, hors gravats, représente 68% (et 73% avec gravats).

Si l'on intègre les déchets collectés sur la déchetterie du SERTE pour la CCPEVA, le taux de valorisation devient de 71% hors gravats et 75% avec gravats.

IV — La communication

Depuis la création de la CCPEVA, 2 ambassadeurs du tri (pour moins de 1 équivalent temps plein en 2021) sensibilisent et accompagnent les habitants du territoire via diverses animations dans les écoles, les déchetteries, sur des marchés, sur différents événements ou directement en porte à porte.

1. Les animations scolaires

Chaque année, les ambassadeurs du tri ont pour objectif de sensibiliser au moins une classe par commune. Le territoire compte des écoles primaires, des collèges et des lycées, ce qui permet d'assurer un suivi des élèves.

Avec la pandémie liée à la COVID 19 et l'arrêt des interventions en milieu scolaire, une seule classe (de 26 élèves) a pu être sensibilisée.

2. Les animations extra- scolaires

Les ambassadeurs du tri sont présents sur des marchés spécifiques et sur certaines manifestations environnementales importantes. Ils animent également des stands en déchetterie ou dans les grandes surfaces pour sensibiliser sur l'éco-consommation, le compostage/le paillage, le recyclage des textiles et les solutions pour réduire ses déchets.

En 2021, les animations communales ont été en grande majorité annulées, de ce fait, seulement 231 personnes ont été sensibilisées au cours de :

- 5 animations communales (Châtel, Féternes, Neuvecelle et Larringes)
- 2 animations en déchetterie

3. La sensibilisation en porte à porte

Lors de mise en place de colonnes en points d'apport volontaire, d'enlèvement de bacs roulants ou de comportements inciviques récurrents, les ambassadeurs du tri vont sensibiliser les habitants, directement en porte à porte. Ainsi les usagers sont informés sur les changements de mode de collecte des déchets proche de chez eux. C'est aussi l'occasion pour les ambassadeurs de rappeler les consignes de tri et les bons gestes à avoir.

En 2020, 323 habitants ont été sensibilisés en porte-à-porte.

4. Le compostage individuel

La CCPEVA propose aux habitants des composteurs de 400 litres en bois, qui peuvent se recycler en déchetteries une fois abîmés. La CCPEVA participe à hauteur de 50% du prix d'achat du composteur, le coût final pour l'utilisateur étant de 30€

149 nouveaux composteurs ont été vendus en 2021.

Les acquéreurs reçoivent un accompagnement pour bien démarrer le compostage.

V — Les moyens

1. Humains

Le service Prévention et Gestion des déchets de la CCPEVA est composé de 27 équivalents temps pleins, répartis comme suit :

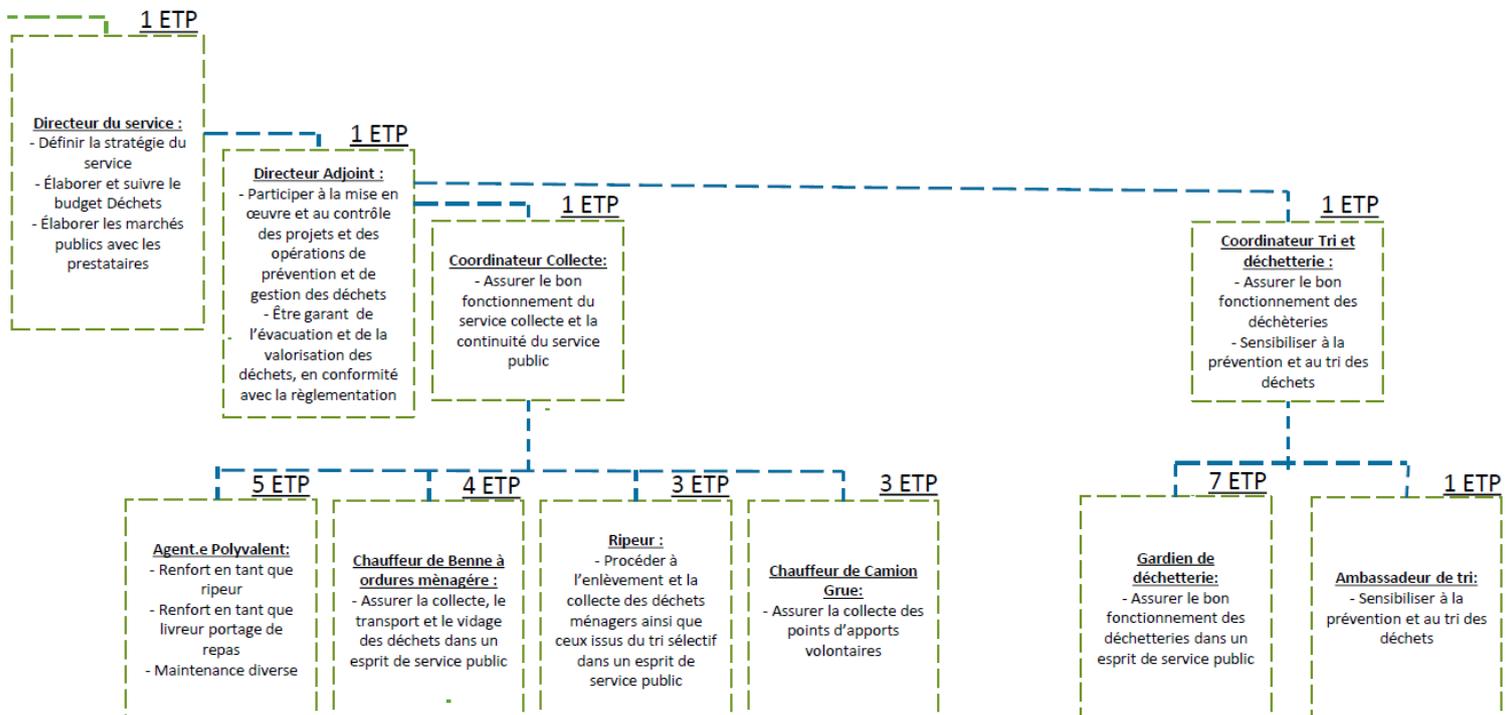


Image 4 : Organigramme du service déchets.

2. Matériels

Pour collecter les bacs roulants, la CCPEVA possède au 31/12/2021, cinq (dont deux véhicules de remplacement de 2006 et 2007 et 3 véhicules titulaires de 2014 à 2017) bennes à ordures ménagères (BOM) et loue une benne supplémentaire ainsi qu'une petite BOM de moins de 3,5 tonnes pour les impasses. Les bennes, propriétés de la CCPEVA, sont toutes équipées d'un système de GPS/localisation.

La CCPEVA est également équipée de deux bennes compactrices grue (plus une en location) pour la collecte des points d'apports volontaires réalisée en régie depuis 2019.

Pour collecter les colonnes d'apports volontaires, la CCPEVA dispose de 2 camions grue compacteurs (un de 2017 et un de 2019) et loue une grue compactrice supplémentaire.

La CCPEVA dispose de deux garages pour ces véhicules, tous deux situés à Champanges, dont le principal est loué.

Partie B — Les indicateurs financiers

I — Les dépenses de fonctionnement

1. La collecte et le traitement

Collecte :

Flux	Type de collecte	Mode de collecte	2021 Coût total	2021 €/tonne	2021 €/hab
Ordures ménagères	Porte à Porte et PAV	Régie (yc régie Châtel)	829 290,04 €	115,73 €	29,52 €
	Point d'apport volontaire	Prestataire	420 348,35 €		
Tri	Porte à Porte et PAV	Régie	207 322,51 €	198,09 €	8,70 €
	Point d'apport volontaire	Prestataire	160 727,13 €		
Verre	Point d'apport volontaire	Prestataire	94 770,58 €	40,60 €	2,24 €
TOTAL			1 712 458,60 €	/	40,46 €

Tableau 9 : Coûts de prestations de collecte.

Traitement :

Flux	Type de traitement	Prestataire	2021 Coût total	2021 €/tonne	2021 €/hab
Ordures ménagères	Incinération	STOC	1 067 543,28 €	105,66 €	26,96 €
		SATOM	73 388,20 €		
Tri	Tri	ORTEC	508 366,86 €	273,61 €	12,01 €
TOTAL			1 649 298,34 €	/	38,97 €

Tableau 10 : Coûts des prestations de traitement

Collecte et traitement :

Flux	2021 Coût total	2021 €/tonne	2021 €/hab
Ordures ménagères	2 390 569,87 €	221,39 €	56,48 €
Tri	876 416,50 €	471,70 €	20,71 €
Verre	94 770,58 €	40,60 €	2,24 €
Total	3 361 756,94 €	/	79,43 €

Tableau 11 : Coût total par flux

2. Les déchetteries

	Prestataires	2021	2021
	2021	Coût total	€/hab
Encombrants	Flash Auto	485 952,68 €	11,48 €
	SATOM/Rubin	163 021,42 €	3,85 €
	CSP	70 948,62 €	1,68 €
Bois	ORTEC	155 963,75 €	3,68 €
	SATOM/Rubin	48 625,64 €	1,15 €
Déchets Verts	TERRAGR'EAU	202 927,98 €	4,79 €
	RUBIN (Châtel)	3 133,35 €	0,07 €
	DEYA (LCA + Vacheresse)	8 513,85 €	0,20 €
Gravats	ORTEC	41 110,10 €	0,97 €
Cartons	EXCOFFIER	80 861,57 €	1,91 €
DDS	TRIALP	27 072,97 €	0,64 €
Pneus	GRANULATEX	676,50 €	0,02 €
Charges générales		111 040,50 €	2,62 €
Charges de personnel		285 207,92 €	6,74 €
Total		1 288 808,43 €	30,45 €

Tableau 12 : Coût des déchetteries

3. Les autres frais

Autres frais	2021	2021
	Coût total	€/hab
Lavage des bacs-colonnes	96 416,46 €	2,28 €
Location et entretien des bacs roulants	117 969,13 €	2,79 €
Accès au SERTE (déchetterie de Vongy)	770 912,25 €	18,21 €
Cartons (collecte et mise en balle)	22 469,12 €	0,53 €
Pôle Ressourcerie du Chablais	56 925,40 €	1,34 €
Encombrants Saint-Gingolph	5 254,37 €	0,12 €
Charges de personnel (structure, encadrement, ambassadeurs du tri)	264 080,48 €	6,24 €
TOTAL	1 334 027,21 €	31,52 €

Le coût total de la gestion des déchets s'établit à 141,39 € par habitant pour l'année 2021.

II — Les recettes de fonctionnement

1. Les financements divers

	Recettes 2021
	€TTC
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	5 935 565,00 €
Facturation apports déchetteries	4 110,00 €
Revente composteur	4 190,00 €
Revente Ferraille	82 434,94 €
Revente Acier/Aluminium	7 874,36 €
Revente Batterie	3 560,00 €
Revente Carton	84 714,52 €
Revente Papier	88 442,02 €
Revente Plastique	46 537,96 €
Revente Verre	35 693,70 €
Revente Cartonnette	37 687,04 €
TOTAL	6 330 809,54 €

Tableau 13 : Montant des recettes directes

2. Les éco-organismes

	Recettes (€ TTC)
	2021
CITEO (emballages et papiers)	473 575,80 €
Eco Système (DEEE)	25 074,31 €
Eco DDS (déchets dangereux)	3 204,05 €
Eco Mobilier (Mobilier usagé)	36 147,30 €
Eco TLC (Textiles)	4 070,70 €
TOTAL	542 072,16 €

Tableau 14 : Montant des recettes indirectes

Le montant total des recettes hors taxe d'enlèvement des ordures ménagères représente 937 317 €, soit 22,15 € / habitant.

En 2021, le coût net (dépenses – recettes) représente 119,24 € / habitant.

Lexique

OM : Ordures Ménagères

PAV : Point d'Apport Volontaire

BOM : Benne à Ordures Ménagères

TLC : Textiles Linges et Chaussures

DASRI : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux

STOC : Syndicat de Traitement des Ordures du Chablais

SERTE : Syndicat d'Épuration de la Région Thonon Evian

UIDND : Usine d'Incinération des Déchets Non Dangereux.

Liste des images, graphiques et tableaux

Image 1 : Cartographie du territoire de la CCPEVA.

Image 2 : Horaires d'ouvertures des déchetteries.

Image 3 : Localisation du STOC et du centre de tri.

Image 4 : Organigramme du service déchets.

Tableau 1 : Comparatif des tonnages annuels des ordures ménagères collectées.

Tableau 2 : Comparatif des tonnages annuels des déchets d'emballages et papiers collectés.

Tableau 3 : Tarifs des apports en déchetterie en fonction du flux.

Tableau 4 : Comparatif des tonnages des déchetteries par flux

Tableau 5 : Comparatif des tonnages annuels et PAV des TLC.

Tableau 6 : Marchés en cours.

Tableau 7 : Comparatif des taux de refus sur la chaîne de tri.

Tableau 8 : Destination des déchets de déchetterie.

Tableau 9 : Coûts de prestations de collecte.

Tableau 10 : Coûts des prestations de traitement.

Tableau 11 : Coût total par flux.

Tableau 12 : Coût des déchetteries.

Tableau 13 : Montant des recettes directes.

Tableau 14 : Montant des recettes indirectes.

Graphique 1 : Comparatif des tonnages annuels des ordures ménagères collectées.

Graphique 2 : Comparatif des tonnages annuels des déchets d'emballages et papiers collectés.

Graphique 3 : Comparatif des tonnages annuels de cartons bruns collectés.